

I. Los Angeles - 1984

Aux membres du Comité International Olympique, Fédérations Internationales (été), Comités Nationaux Olympiques, Comité National Olympique des Etats-Unis d'Amérique, Los Angeles.

Mexico, le 13 avril 1978.

Objet : candidature de Los Angeles.

... La réception de la candidature de Los Angeles a provoqué une certaine émotion de la part des membres du Comité International Olympique et des Fédérations Internationales du fait que certaines des réponses semblaient vouloir tendre à usurper l'autorité du CIO, des FI et éventuellement des CNO, et être en totale contradiction avec les règles du CIO et les conditions d'organisation des Jeux.

Des commentaires ont été demandés aux membres du CIO et des FI, et, conformément à la lettre adressée par le maire de Los Angeles, M. Bradley, le 25 janvier 1978, dans laquelle il déclarait qu'il serait heureux d'éclaircir toute question qui pourrait être soulevée, une réunion fut tenue à Mexico à laquelle assistèrent le Président et le Directeur du CIO, M. Julian K. Roosevelt, membre du CIO pour les Etats-Unis d'Amérique, M. Thomas Keller, président des Fédérations Internationales Olympiques pour les réunions d'Athènes, M. Robert Kane, président du Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique, le colonel F. Don Miller, directeur du Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique, M. Anton Calleia, administrateur en chef, assistant du maire Bradley, M. Kenneth Spiker, législateur en chef de la ville de Los Angeles, M. John C. Argue, président du Comité de Californie du Sud pour les Jeux Olympiques, et le colonel R. MacFaden, vice-président du Comité de Californie du Sud pour les Jeux Olympiques.

Les questionnaires furent étudiés avec le plus grand soin et des amendements ont été demandés chaque fois que les réponses étaient en contradiction avec les Règles olympiques.

M. Keller a également présenté les commentaires qui avaient été envoyés par les FI. M. Calleia donnera le compte rendu de la réunion au Conseil municipal dans les prochains jours. Dès que celui-ci aura été approuvé, les amendements seront envoyés à tous les membres.

A la condition que les amendements ci-dessus mentionnés soit approuvés par le Conseil municipal de Los Angeles, les nouvelles réponses aux questionnaires du CIO semblent être correctes...

II. Solidarité olympique

Aux Comités Nationaux Olympiques.

Lausanne, le 24 avril 1978.

Objet : Solidarité olympique.

... La commission pour la Solidarité olympique, présidée par le Président du Comité International Olympique, a décidé d'allouer la somme de US\$ 5000.— à tout CNO en faisant la demande.

Si tel est votre cas, je vous prierai de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et le retourner au plus tôt au Château de Vidy. L'argent vous parviendra sous forme de transfert bancaire...

... Je tiens à souligner néanmoins qu'il sera nécessaire de présenter dans un délai de 12 mois, après la réception de cette somme, un compte rendu concernant l'utilisation de ces fonds...